



UNION SYNDICALE C.G.T. des Hospitaliers de NICE

Siège Social : 4 Avenue Reine Victoria 06003 – Nice Cedex 1

Tél : 04 92 03 44 73 – Fax : 04 92 03 43 67

HÔPITAUX DE NICE

CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE N

14 JAN. 2021

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
ARRIVÉE N° :

Monsieur le Directeur Général
Du CHU de NICE
Grand-hôtel – 4^{ème} étage
HOPITAL DE CIMIEZ

Nice le 14 Janvier 2021.

Objet : Préavis de grève local pour le 21 janvier 2021.

Monsieur le Directeur Général,

Par ce courrier nous déposons auprès de vous un préavis de grève local de 24 heures pour le **21 janvier 2021** pour l'ensemble des personnels du CHU de Nice conformément au 3^{ème} alinéa de l'article 3 de la loi n°777 du 31 Juillet 1963.

Sous réserve d'une solution satisfaisante aux personnels concernés intervenue dans le cadre des dispositions des articles 1^{er} et 3 (dernier alinéa) de la loi précitée du 31 Juillet 1963 des cessations concertées du travail prendront effet.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux des services relevant des établissements visés par la loi du 31 juillet 1963 (article 1^{er}).

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action des personnels à savoir :

Au niveau local :

- **Ouverture de négociations sur les conditions de travail et les effectifs du CHU dans le cadre de la révision du tableau des effectifs prévus par la Direction sur la base des besoins réels des services afin de palier à l'augmentation incessante des charges de travail dans les services et secteurs, sources de risques psychosociaux et de possibles dégradations des soins sur l'ensemble des services et des spécialités comme par exemple :**
 - Les Urgences,
 - Le service de Court Séjour Gériatrique Post Urgences à Pasteur 2,
 - Le service de Rhumatologie,
 - Le service d'Ophtalmologie,
 - Le service d'Odontologie,
 - Les services d'EHPAD du CHU de Nice,
 - Les services de Chirurgie Thoracique et Vasculaire,
 - Le Pôle Neurosciences Clinique,
 - Les Pôles DARE et CUSMA,
 - Les Blocs...
 - La réanimation médico-chirurgicale de l'Archet 2

Et plus largement sur l'ensemble des futurs projets de réorganisations au CHU de Nice comme par exemple l'IUFC.

- **Retrait du CREF,**
- **Une politique audacieuse de mise en stage de tous les contractuels afin de résorber l'emploi précaire,**
- **L'embauche de personnels médicaux et non médicaux pour renforcer les effectifs, développer les activités de spécialités et respecter les conditions de vie professionnelle et privée des agents : l'engagement d'un plan massif pluriannuel de titularisation dans tous les grades,**
- **La mise en place d'une politique ambitieuse de formation professionnelle à la hauteur des besoins concernant les IDE et les AS par an (que chaque agent ayant réussi le concours puisse bénéficier de la formation professionnelle).**
- **L'arrêt de la vente du patrimoine du CHU,**
- **La mise en stage de tous les infirmier-es au CHU de Nice.**

- Un plan de fidélisation pour toutes les catégories professionnelles.
- Le retour de la Chirurgie Cardiaque au CHU de Nice,
- Un véritable Pôle Public Femme Mère enfant au CHU de Nice,
- Offrir un véritable service public de santé à la population,
- Un local syndical à Pasteur 2,
- L'amélioration des conditions d'études des agents en formation,
- Le classement du CHU de Nice en zone de vie chère (indemnité de résidence),

Le respect des droits syndicaux :

- ✓ Remplacement des détachements syndicaux dans tous les services,
- ✓ Arrêt des assignations abusives et respect du droit de grève,
- ✓ Révision du protocole des droits syndicaux du CHU de Nice, notamment le respect du temps alloué aux élu-e-s dans le cadre de l'exercice de leurs mandats.

Au niveau national :

En cette journée nationale de mobilisation du 21 janvier 2021, les syndicats du secteur social et médico-social privé et public de la Fédération de la santé et de l'action sociale exigent plus spécifiquement :

- L'égalité salariale entre tou-te-s les agents et salariés d'un même établissement quel que soit le secteur, à commencer par le versement des 183 euros du SEGUR pour tou-te-s dans le secteur social et médico-social privé et public.

Un véritable plan Emploi – formation et de reconnaissance des qualifications en lien avec la campagne des 10 % :

- 10 % de temps de travail en moins,
- 10 % de d'effectifs en plus,
- 10 % d'augmentation indiciaire et salariale,
- 10 % de temps de formation en plus.

Les salarié-e-s des secteurs publics et privés de la santé et de l'action sociale se mobiliseront aussi de façon illimitée pour :

- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements et d'hôpitaux, et l'exigence au contraire de réouvertures et de créations de structures
- L'arrêt des plans d'économie dits « plans de retour à l'équilibre » qui se traduisent systématiquement par des suppressions de postes.

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- L'amélioration des conditions de travail et de vie, les moyens de protection ainsi que le matériel et les outils nécessaires pour exercer en toute sécurité,
- La titularisation et la résorption des emplois précaires,
- L'abrogation des journées de carence dans le secteur public et privé,
- La défense et l'amélioration des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...
- Le respect des libertés et droits individuels, collectifs et syndicaux,
- Le financement à la hauteur des besoins de la sécurité sociale,
- Un système de santé, de protection sociale et des services publics qui répondent aux besoins de la population,
- Le droit au départ à la retraite à 60 ans pour tou-te-s à taux plein, la reconnaissance de la pénibilité entraînant un départ anticipé à la retraite pour tou-te-s les salarié-e-s de la santé et de l'action sociale public/privé,
- L'augmentation immédiate des retraites de 300 euros, pas de pension inférieure au SMIC (1800 euros), la fin de la décote et la prise en compte des années d'études.

Dans l'attente nous vous demandons de prendre toute disposition dans le respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière de la loi de Juillet 1963 en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n°2 du 4 Août 1981.

Nous vous rappelons que nos organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels. (Dans le cas d'une négociation du service minimum en accord avec la Direction).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

U S H N
CGT Hôpital de Cimiez
 Le Secrétaire Général 4 Av. Reine Victoria 06003 Nice cedex 1
 Syndicat CGT CHU de Nice Tél. 04 92 03 44 73 Fax. 04 92 03 43 67
 Mail : cgt-ci@chu-nice.fr

